

environnement

Carrière de sable : il ne lâche pas l'affaire

Opposé à la construction d'une extension d'une carrière de sable à La Celle-Saint-Avant, Jean-Claude Mercier a déposé un télérecours citoyen.

Engagé dans un bras de fer avec la société GSM, exploitante de gisement de sable, Jean-Claude Mercier n'abdique pas. Bien qu'habitant Rezé, à côté de Nantes (Loire-Atlantique) depuis plus de trente ans, ce natif de La Celle-Saint-Avant, où ses parents ont été agriculteurs, défend bec et ongles ses positions sur le dossier d'extension de la carrière de sable déjà existante au nord de la commune, au lieu-dit Carroi Potet. Une extension qui ne se fera pas sur place mais plus au sud, sur les lieux-dits Le Pont Saint-Jean, Les Boires et Les Escardeux, près de la gare. Jean-Claude Mercier, professeur de physique-chimie à la retraite, est copropriétaire avec sa mère et sa sœur de treize hectares voisins (1) de l'emplacement retenu par la société GSM. Avec des riverains et habitants de La Celle-Saint-Avant, il a monté un collectif pour notamment dénoncer l'augmentation du trafic des camions bennes (lire NR du 3 mai).

« Cette zone est un poumon vert »

Le collectif lancé au printemps dernier avec une vingtaine de membres semble prendre une autre direction (2). « La première personne a en être partie est celle qui l'avait créé. Les péditions n'ont pas suivi et je me



Jean-Claude Mercier indiquant l'emplacement de l'extension de la carrière de sable prévue par GSM au sud de La Celle-Saint-Avant.

suis rendu compte que j'étais le seul à chercher les failles », affirme Jean-Claude Mercier. Ce dernier a donc décidé de lancer un télérecours citoyen, en son nom, auprès du tribunal administratif d'Orléans. « Sur une plateforme numérique, j'ai déposé une requête avec des pièces attaquées accompagnées de pièces complémentaires. L'instruction a démarré le 1^{er} juillet et je risque 10.000 € d'amendes si la décision n'aboutit pas en ma faveur », avance-t-il. Et celle-ci a peu de chances en effet d'aboutir. Dans un courriel envoyé, le 28 juillet dernier à notre rédaction, Jean-Claude

Mercier reconnaît avoir commis une erreur. « Une requête par télérecours ne peut attaquer l'arrêté d'ouverture d'une enquête publique. Par principe, l'arrêté d'ouverture ne constitue qu'une mesure préparatoire aux décisions qui seront prises à l'issue de l'enquête publique, il ne fait pas grief et n'est donc pas susceptible de recours pour excès de pouvoir... », indique-t-il, se retrouvant aujourd'hui sans solution. Ses trois dépositions dans le télérecours visaient les irrégularités sur l'étude d'impact - « le passage des camions en centre-ville n'était pas pris en compte », indique Jean-Claude Mercier mais aussi le déboise-

ment d'espèces végétales naturelles protégées comme le lupin réticulé et le trèfle raide. Enfin, il affirme que l'exploitation d'une carrière à cet endroit assècherait les terres et les puits environnants. « Cette zone est un poumon vert et je veux qu'on respecte la loi tout simplement », clame-t-il.

Bruno Bouchet

(1) En 2015, Jean-Claude Mercier avait contacté directement GSM pour leur proposer les parcelles familiales avant que sa mère ne refuse le projet de vente.

(2) Contactés, les membres du collectif « Graine de Celle-Saint-Avant » n'ont pas souhaité répondre à nos sollicitations dans l'immédiat.

à chaud

La réponse de l'entreprise GSM

Matthias Rohaut, responsable foncier environnement chez GSM rappelle que deux procédures distinctes sont à l'œuvre : une demande d'étude environnementale pour l'exploitation d'une carrière conclue par une enquête publique favorable et la procédure de mise en conformité du plan local d'urbanisme (PLU) par la commune. Quant aux affirmations de Jean-Claude Mercier sur le passage des camions absent de l'étude d'impact, « c'est inexact, ce trajet a été étudié avec notamment le pourcentage de

camions dans le trafic global », dit Matthias Rohaut. Sur le déboisement d'espèces végétales protégées, « nous avons fait une demande de dérogation pour détruire une dizaine de pieds de lupin réticulé mais on va en replanter un millier dans une parcelle voisine ». Enfin sur l'assèchement des nappes et puits environnants, selon Matthias Rohaut, « l'étude hydrogéologique a conclu à un impact faible et négligeable ». « Ce n'est pas nous qui le disons mais des scientifiques spécialistes du sujet », poursuit-il.



La carrière de sable, possède déjà un site au nord de La Celle-Saint-Avant et prévoit une extension plus au sud, dénoncée par Jean-Claude Mercier. (Archives NR)

agenda

- > **Ciné-club.** *Nomadland*, Film de Chloé Zhao, mercredi 15 septembre, à 20 h 30, au cinéma Royal Vigny. Pass sanitaire.
- > **Dédicace.** Sophie Auconie sera en rencontre-dédicace, samedi 18 septembre, de 10 h à 13 h, pour son livre *Au nom des mères, des filles et des sains d'esprit*, à la petite librairie du centre-ville.

utile

- > **La Nouvelle République.** 3, Grande-Rue. Bureau fermé au public. Tél. 02.47.59.03.07. Contact sur nr.loches@nrco.fr.
- > **Pharmacie de garde.** Pharmacie du Bourg du Fau au 15, place du Bourg du Fau, à Reignac-sur-Indre. Tél. 02.47.94.10.05.
- > **Office de tourisme.** Place de la Marne, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h. Tél. 02.47.91.82.82.
- > **Médiathèque.** Avenue des Bas-Clos. De 15 h à 18 h 30. Tél. 02.47.59.29.57.
- > **Parc aquatique.** Naturéo, 1 rue des Lys, de 12 h à 14 h et de 16 h 30 à 22 h. Tél. 02.47.91.34.55.
- > **Logis royal et donjon.** De 9 h à 19 h. Tél. 02.47.59.01.32.
- > **Ligne des abonnés.** De 8 h à 18 h. Tél. 02.47.31.70.45. abonnements@nrco.fr

loché-sur-indrois

- > **Reprise des activités de l'association Loché loisirs.** Marche nordique, lundi à 9 h 15, rendez-vous place des Anciens-Combattants. Musculation, mardi après-midi à 17 h 30 dans la salle des fêtes. Renforcement musculaire et gym, jeudi à 9 h 15 dans la salle des fêtes. Renseignements au 06.51.66.97.93 et sur le site de Loché loisirs.

montrésor

- > **École de musique du Pays de Montrésor.** Les cours de l'école ont repris la semaine dernière. Les instruments enseignés à l'école sont : trompette, tuba, cor, trombone, clarinette, flûte traversière, saxophone, guitare, violon et batterie/percussions. L'enseignement musical est ouvert à tous (enfants et adultes). Pour les plus jeunes (4 à 6 ans), l'école propose un cours d'éveil musical. Contact : Stéphane Gendron au 06.74.81.38.13 ou lesartsmusicaux@gmail.com

verneuil-sur-indre

- > **Conseil municipal.** Mardi 14 septembre, à 19 h, en séance ordinaire.